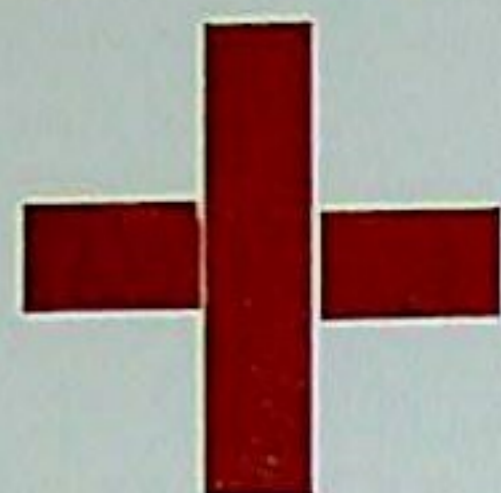


N°1 1969

ASCO

Bulletin Municipal Officiel



AMBULANCE

Equipée Radio - Téléphone - Oxygénation

LEFEBVRE

à votre secours 24 heures sur 24 -:- Téléphone : 79.20.42

REMBOURSE PAR TOUTES LES CAISSES

TAXI A VOTRE SERVICE

Entreprise

MESSIEN et Fils

16, rue Jean-Baptiste-Lebas
59 - ASCQ - Tél. : 79.24.64

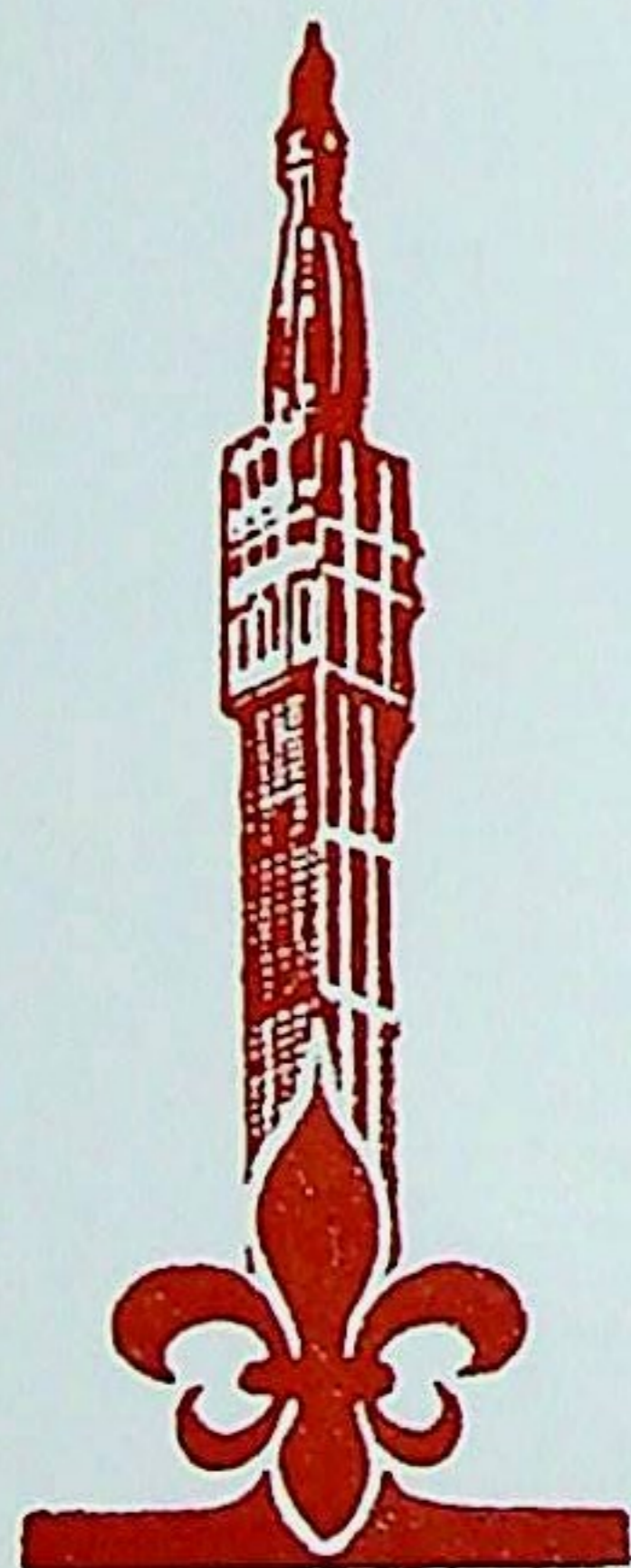
R. C. Roubaix 61 A 56
Société Générale Roubaix

DEMOLITION
RECUPERATION
TERRASSEMENT
CANALISATION
LOCATION
DE MATERIELS

auto-école

MICHEL

DIPLOME D'ETAT
1, rue du Docteur-Roux, 1
59 - ANNAPPES
Téléphone : 79.20.83



Chemisier

Majesté

5, RUE ABBE-LEMIRE, 5

ASCQ - 59

Téléphone : 79.22.54

CONSTRUCTIONS METALLIQUES

CHARPENTE RATIONNELLE
ECONOMIQUE - BREVETEE

DELTA

BATIMENTS INDUSTRIELS
ET AGRICOLES

■ La plus grande gamme
de HANGARS STANDARD

■ Spécialité de poutrelles
brevetées « DELTA »

CHARPENTE DELTA

S. A. R. L.

■ Téléphone : 79.23.33

■ CARRIERE TRUFFAUT
59 - ASCQ-LEZ-LILLE

CAMPING — CARAVANES — NAUTISME

DELHAYE - TACCOEN

ASCQ, Route Nationale - Château d'Eau - Tél. : 79.24.41
et

LILLE, 382, rue Gambetta - Tél. : 54.95.40





Reportages - Industries - Portraits
Mariages - Photocopie - Mode
Publicité - Amateur

A. SCHMIDT

102, rue Baratte - ASCQ
Téléphone : 79.21.64
Grand choix photo cuit, cadres,
Albums

E^{ts} J. BURETTE & C^{ie}
Gaufres « LA FERMIERE »

GAUFRES FOURREES

10, rue du Maréchal-Leclerc

59 - ASCQ

Tél. 79.21.60

ÉDITORIAL

Mes Chers Concitoyens,

Je suis heureux de vous présenter ce premier « Bulletin officiel municipal ».

Il a pour but d'informer, de documenter notre population sur les problèmes de notre cité.

J'ai le ferme espoir, que vous accueillerez, avec joie, ce premier numéro et que les divers renseignements intéresseront la population.

Cette revue vous est offerte gratuitement grâce au concours des commerçants et industriels locaux et des entrepreneurs exécutant des travaux pour notre ville.

A tous j'adresse mes plus sincères remerciements, ce numéro, je l'espère permettra aux Ascquois de mieux connaître notre ville et dans l'avenir de collaborer plus étroitement au bien-être de celle-ci, pour faire en sorte que notre cité soit toujours un lieu de plus en plus agréable et où il fait bon vivre.

Jean DELATTRE,
Maire d'Ascq.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Maire : M. Jean Delattre.

Maire adjoint : Maître Delommez.

Deuxième adjoint : M. Aimé Fourmestaux.

Adjoint supplémentaire : M. Alphonse Gaillet.

Membres : Mme Pierre Beaucamp, MM. Denis Blanchatte, Léon Castelain, Edouard Crayneste, M. Michel Deconninck, Mme Léon Dewailly, MM. Léon Dewolf, Michel Gochon, Emile Lauridant, Roger Lavaine, Gustave Libre, Pierre Libre, Jacques Manche, Léon Rousseau, Albert Sion, Fernand Théry, Emile Vanandruel, Laurent Vermesse.

COMMISSIONS MUNICIPALES

M. le Maire fait partie de toutes les commissions.

Finances : Maître Delommez, MM. Fourmestaux, Gaillet, Deconninck, Sion, Libre Gustave, Manche, Gochon, Rousseau, Crayneste.

Travaux : Maître Delommez, MM. Gaillet, Sion, Libre Gustave, Vermesse, Blanchatte, Lauridant, Lavaine, Rousseau.

Fêtes : MM. Gaillet, Dewolf, Libre Pierre, Vanandruel, Blanchatte, Lavaine, Gochon, Castelain, Mme Beaucamp.

Constructions : Maître Delommez, MM. Sion, Vermesse, Dewolf, Libre Pierre, Vanandruel, Lauridant, Gaillet, Rousseau.

Ecoles : MM. Fourmestaux, Gaillet, Deconninck, Vanandruel, Blanchatte, Manche, Castelain, Théry, Mme Dewailly.

Cimetière : MM. Fourmestaux, Gaillet, Deconninck, Libre Gustave, Vermesse, Libre Pierre, Blanchatte, Manche, Mme Dewailly.

Chômage : MM. Fourmestaux, Deconninck, Libre Gustave, Libre Pierre, Blanchatte, Gochon, Théry, Mmes Beaucamp, Dewailly.

Logement : Maître Delommez, MM. Gaillet, Libre Gustave, Vermesse, Dewolf, Vanandruel, Lauridant, Théry.

Bureau d'aide sociale : MM. Libre Gustave, Dewolf, Mmes Beaucamp, Dewailly. Délégués de la préfecture : MM. Arbault, Verdière, Rigole, Vanmoerbeke.

**BULLETIN
MUNICIPAL
OFFICIEL**

VILLE D'ASCQ

Département : Nord
Arrondissement : Lille
Canton : Lannoy
Population : 4.033 habitants
Altitude : 31 mètres
Superficie : 668 hectares

REDACTION - DIFFUSION

MAIRIE D'ASCQ

Diffusion gratuite

Reproduction interdite

Imprimerie spéciale des E. M. F. - Dépôt légal 3^e trim. 1969

EDITION - PUBLICITE



7, ALLEE VICTOR-HUGO, 7

93 - LE RAINCY - 927.07.60

Commémoration du 25^e anniversaire du Massacre de 1944

Les 29 et 30 mars 1969 la commune a commémoré dignement le 25^e anniversaire du massacre du 2 avril 1944.

Le samedi 29, à 20 heures, les sociétés et groupements locaux se rendirent en cortège au tertre des Massacrés par les rues Baratte, Masséna et Kléber. Après quelques instants de recueillement il fut procédé à l'appel des morts.

Le dimanche 30 mars, la cérémonie officielle débuta par une messe dite à la mémoire des victimes, messe concélébrée par sept prêtres dont le cardinal Liénart qui, au cours de son allocution, rappela ce que furent ces instants douloureux pour notre commune.

A cette messe, étaient présents, M. Ortoli, ministre des Finances ; M. Dumont, préfet du Nord ; le général Roux, représentant le général Fayard, commandant la 2^e Région militaire ; le général commandant la Gendarmerie ; M. BOISMENU, directeur du cabinet du préfet ; MM. FRY, HERMAN, DANIEL, MENU, VANCALSTER, VANDELANOITTE, députés du Nord ; MM. BAJEUX et DILIGENT, sénateurs, ainsi que de nombreux maires des communes voisines. Dans le chœur de l'église furent rassemblés les drapeaux des sociétés présentes, groupements d'Anciens Combattants, des Médailleurs militaires, des Résistants, etc.

A l'issue de la messe, les personnalités auxquelles s'étaient joints MM. Provo, président du Conseil général du Nord, ainsi que plusieurs maires et adjoints des communes voisines se rendirent au Monument aux Morts où M. le Ministre déposa une gerbe.

A 11 h 30, le cortège se forma avec, en tête, la musique du 43^e R. I. et par les rues Baratte, Masséna, Kléber et Mangin arriva au « Tertre des Massacrés ».

Après le dépôt de gerbes, la sonnerie « Aux Morts » et « l'appel des Morts » au cours duquel des enfants des écoles déposèrent des fleurs sur chaque pierre, M^e Delommez, maire adjoint, fit un discours très émouvant (reproduction en fin d'article).

M. le Ministre prit à son tour la parole et en termes émus dit combien il comprenait la douleur qui accabla les familles des victimes et toute la population, ayant lui-même à regretter une personne dans sa famille, victime dans des circonstances à peu près semblables.

Après ces discours, les personnalités visitèrent l'exposition souvenir installée dans le hall du dispensaire, puis le cortège gagna le cimetière par la rue Kléber pour la visite des tombes des massacrés et se rendit ensuite au Monument des Fusillés du fort de Seclin. M. Wartel, président des Résistants, remercia les personnalités d'avoir bien voulu honorer de leur présence cette cérémonie du souvenir et associer aux victimes du 2 avril 1944 les résistants fusillés.

La cérémonie se termina par l'interprétation par la Musique du 43^e R. I. du « Chant des Partisans » avec instruments et chants. A cette occasion les participants furent félicités de cette belle audition.

La municipalité adresse ses remerciements à tous ceux qui ont contribué à la mise en place et à la bonne marche de cette journée du souvenir et en particulier à la Gendarmerie nationale qui assura un service impeccable ainsi qu'au docteur Mocq et M. Alain Beaucamp pour l'organisation et l'installation de l'exposition souvenir qui obtint un succès considérable.

ENTREPRISE DE CAVEAUX ET DE MONUMENTS
FUNERAIRES

Granits Français et Etrangers

P. Nuyttens-Wulleputte

75, rue J.-B.-Lebas - 59 - ASCQ - Téléphone : 79.20.59

Discours prononcé par Maître DELOMMEZ Maire adjoint

Monsieur le Ministre,

Monsieur le Préfet,

Eminence,

Messieurs les Députés,

Messieurs les Sénateurs,

Monsieur le Président du Conseil général,

Mon Général,

Messieurs les Vice-présidents de la Communauté urbaine,

Madame la Présidente de l'Association départementale des Veuves de Guerre,

Mesdames, Messieurs,

Jamais la Guerre, jamais plus la Guerre, clamait, il y a trois ans, à la tribune de l'Organisation des Nations-Unies, la plus haute autorité spirituelle de notre temps : Sa Sainteté le pape Paul VI.

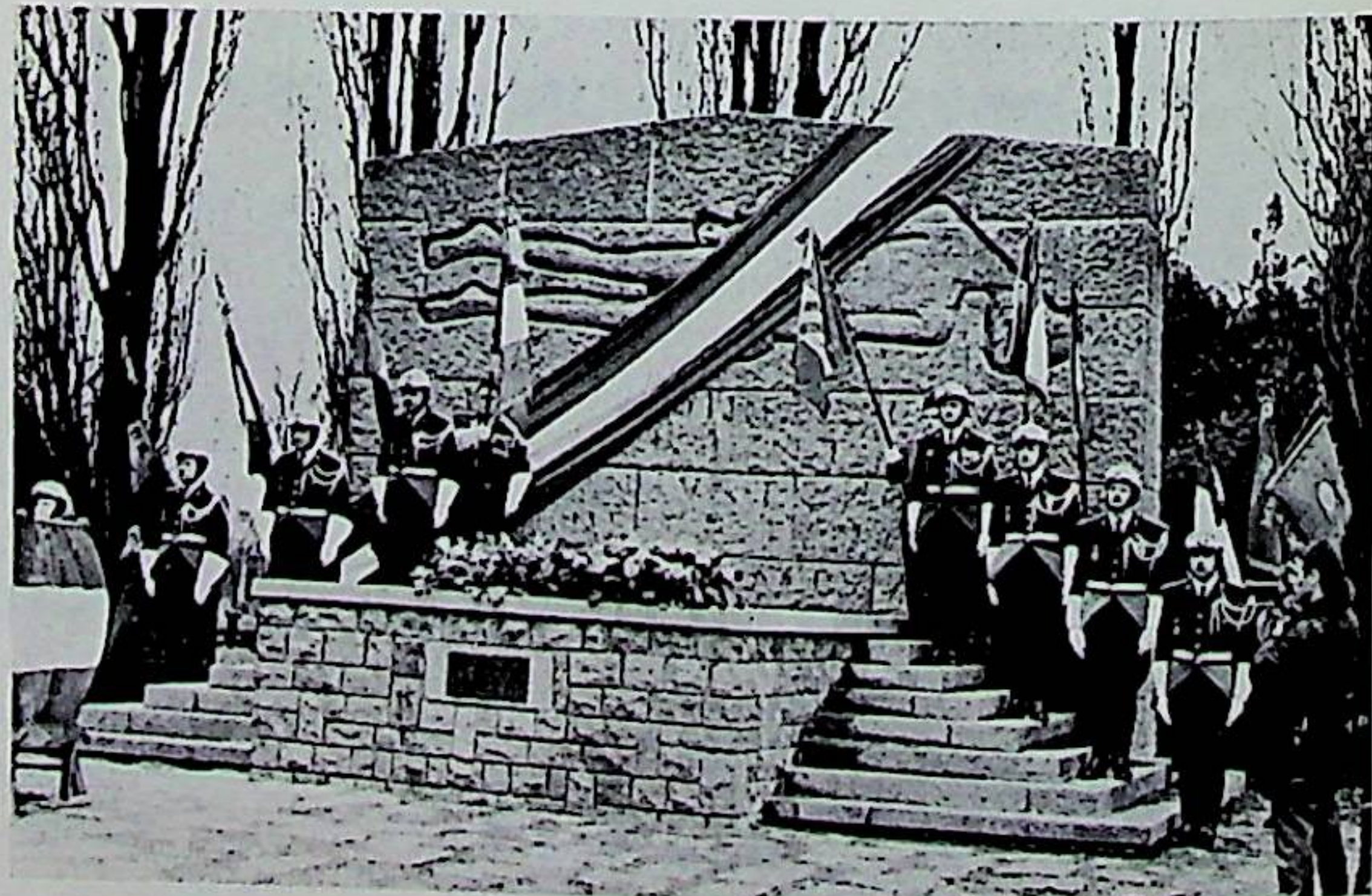
Ce cri d'alarme, ces paroles devenues désormais historiques, les habitants d'Ascq les comprennent mieux que quiconque et hélas ! combien douloureusement. Le souvenir de cette nuit des Rameaux 1944, nuit d'épouvante devant le déchaînement de la fureur guerrière, est encore si présent à beaucoup d'entre eux qui en ont été les témoins.

Malgré vingt-cinq années, le passé est toujours le présent.

La fidélité à nos disparus est grande : Ascq n'oublie pas ses veuves et ses orphelins qui vivent en son sein et dont la dignité, devant la souffrance, marque la grandeur d'âme.

Chaque année, à pareille date, cet hommage est rendu par sa population, témoin ou non de ces heures si tragiques et si sanglantes.

25^e anniversaire du massacre de 1944



Ets TRUFFAUT

Minoterie
Farines
Panifiables
et
Pâtisseries

Tél. 79.24.56 - ASCQ

Ascq est définitivement et irrémédiablement marqué par ces moments. Tous ses enfants d'hier, d'aujourd'hui et de demain, se sont sentis, se sentent et se sentiront solidaires de ceux qui sont tombés et de leurs familles restées parmi nous.

L'émotion est profonde au cœur des enfants de souche ascquoise et nous les comprenons. Vous excuserez donc notre maire, de m'avoir laissé la triste mission d'adresser aux familles de nos quatre-vingt-six massacrés, l'hommage de la Municipalité. Il a craint, en effet, que la douleur, qui l'étreint, ne lui brise la voix et lui permette de remplir, jusqu'au bout, cette mission.

J'ai donc l'honneur de vous accueillir en son nom, et de vous remercier, Monsieur le Ministre, et à travers vous, toutes les personnalités régionales et locales qui vous accompagnent, qu'elles soient civiles, militaires ou religieuses.

Vous avez accepté de réserver quelques moments d'un horaire, si chargé déjà, pour venir honorer de votre présence, cette cérémonie du souvenir.

La municipalité d'Ascq et les familles de ces victimes vous en sont reconnaissantes.

La présence à vos côtés des plus hautes personnalités régionales, parmi lesquelles, je me plais à saluer plus particulièrement :

- Monsieur Pierre Dumont, préfet de Région ;
- Son Eminence le cardinal Liénart ;
- Monsieur Joseph Frys, député de notre circonscription ;
- Monsieur Victor Provo, président du Conseil général et premier vice-président de la Communauté urbaine ;
- Monsieur le général Roux, représentant Monsieur le général Fayard, commandant la 2^e Région militaire, appelé à l'extérieur.

Et vous, chargés des plus grandes responsabilités, qui êtes venus nombreux, et qui m'excuserez de ne pouvoir nommer tous.

Cette présence, disais-je, n'apporte-t-elle pas la preuve que le sacrifice de nos massacrés a éveillé, en tous, le désir de faire sentir à ceux qui ont souffert dans leurs plus chères affections : épouses, enfants, parents et qui sont parmi nous, combien nous nous sentions tous, solidaires de leurs épreuves.

La dignité qu'ils ont montrée dans l'adversité, le courage dont ils ont fait preuve depuis vingt-cinq ans, en supportant, avec grandeur, les conséquences de ces douloureux événements, sont un exemple de la force d'âme de ces Français du Nord, sérieux, tenaces et forts...

Aucun esprit de vengeance ne les anime, mais, au contraire, une volonté de pardon.

Non, nos quatre-vingt-six Ascquois ne seront pas tombés en vain... leur sacrifice doit forger les hommes de demain. Puisse-t-il servir à infuser une conception nouvelle à un monde qui sera fondé sur la coopération de tous les hommes et où la lutte fera place à l'entraide. Cette espérance, que nous leur devons, croyons, avec Charles Péguy « qu'elle traversera les mondes ».

La Paix est à l'Univers ce que la santé et le bonheur sont à chaque être. Sa santé nécessite des conditions de vie faites de lumière, de justice et d'amour.

Le sacrifice de nos massacrés et le courage de leurs familles doivent aider ce Monde, à prendre conscience de son devoir qui est, avant tout, de servir la Paix.

En mémoire de ceux qui périrent d'une mort injuste, homme, éloigne de ton cœur et de tes lois, la cruauté.

Tel est le message que nous livre cette pierre de granit destinée à résister à toutes les épreuves du temps, puisse-t-il atteindre tous les hommes de bonne volonté, et demeurer, à jamais, un enseignement pour les générations à venir.

RENSEIGNEMENTS UTILES

Mairie : Tél. : 79.22.06.

Bureaux : Ouverts tous les jours ouvrables de 9 h à 12 h et de 15 h à 17 h 30, sauf le lundi après-midi. Tél. : 79.22.06.

Le maire reçoit tous les mardis et jeudis de 17 à 19 h et sur rendez-vous.

Bureau de poste : Ascq, place de Verdun.

Ouvert tous les jours ouvrables de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h, le samedi de 9 h à 13 h. Tél. : 79.22.09.

Perception : Annappes, 62, rue de la Liberté.

Bureaux ouverts tous les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, sauf le samedi. Tél. : 79.20.68.

Contribution directes : Cité administrative, Lille.

Contrôle de Wasquehal.

Permanence en mairie d'Ascq le premier mardi du mois à 14 h 30.

Contributions indirectes : 20, avenue Kennedy, Lille.

Recette locale des impôts : 10, rue Mangin, à Ascq.

Ouverte tous les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h, sauf le samedi après-midi.

Enregistrement et domaines : 27, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix. Tél. : 73.22.71.

Sécurité sociale : Roubaix, 19, rue du Grand-Chemin. Tél. : 73.37.59.

Correspondant local : Mme Smets, 9, rue J.-B.-Lebas, Ascq.

Permanence : mardi et vendredi de 17 h à 18 h 30, samedi de 15 h à 17 h.

Dentiste : M. Duval, 5, rue de l'Abbé-Lemire. Tél. : 79.21.36.

Ambulances :

M. Lefebvre, 17, rue des Genêts, Annappes. Tél. : 79.40.42.

M. Leprêtre, Anstaing. Tél. : 79.36.08.

M. Mulhier, Sainghin-en-Melantois. Tél. 59.49.29.

Caisse d'Épargne :

Caisse nationale, bureau de poste, place de Verdun, Ascq.

Caisse de Roubaix, M. Vanmoerbeke, rue G.-Baratte, Ascq.

Ouvert tous les jours ouvrables de 9 h à 11 h, sauf le lundi.

Sapeur-pompiers : Caserne Bouvines, Lille. Tél. : 18.

Enlèvement des ordures ménagères : Les mardi et vendredi de chaque semaine.

Dératisation : Traitement exécuté trois fois par an, inscripto-ins en mairie.

Tribunal de Grande Instance, avenue du Peuple-Belge, Lille.

Préfecture : Bureaux : 2, rue Jacquemars-Giélée, Lille. Tél. : 57.09.81.

Préfecture annexe : 171, boulevard de la Liberté, Lille.

E. D. F. et G. D. F. : 2, rue Saint-Martin, Lille. Tél. : 57.07.93.

Gendarmerie nationale : Annappes. Tél. 79.21.41.

Service des eaux : 6, boulevard Papin, Lille. Tél. : 52.03.11.

S. N. C. F. : Gare. Tél. : 79.22.56.

Ponts et Chaussées : 1, rue Descartes, Lys-les-Lannoy. Tél. : 75.27.85.

Bureau de Main-d'Œuvre : 20, rue de Pas, à Lille. Tél. : 54.93.78 - 315, rue P.-Legrand, Hellemmes-Lille. Tél. : 52.18.53.

Dispensaire d'hygiène sociale : Rue Mangin, Ascq. Tél. : 79.23.07.

Ouvert de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, sauf samedi.

Permanence de l'Assistante sociale : Mme Pecquery : lundi de 9 h à 12 h.



Horlogerie - Bijouterie
Joallerie - Orfèvrerie **Catoire R.**
Place de la Gare, ASCQ - Tél. 79.21.04
Lip - Jaz - Vedette - Boulenger
Ravinet-d'Enfert

GRAINS **Ets CASTELAIN** ENGRAIS

Maison fondée en 1822

O. S. agréé n° 59/310

Téléphone : 79.24.62

34, rue des Fusillés -:- (59) ASCQ (Nord)

Consultation des nourrissons : Premier mercredi du mois, 9 h 30 à 11 h 30.

Docteur Mocq : troisième jeudi du mois, 15 h à 17 h.

Docteur Denis : troisième jeudi du mois, 15 h à 17 h.

Dispensaire des sœurs du Sauveur : Rue G.-Baratte, Ascq. Tél. : 79.20.70.

Piqûres tous les jours ouvrables à 13 h 30.

Piqûres à domicile sur demande.

Docteurs :

Denis, rue G.-Baratte, Ascq. Tél. : 79.20.61.

Mocq, rue J.-Bte-Lebas, Ascq. Tél. : 79.24.22.

Pharmaciens :

M. Caron, place du Général de Gaulle. Tél. : 79.22.07.

Mme Dupriez, rue J.-Bte-Lebas. Tél. : 79.24.85.

Vétérinaire : Docteur Corroyette, 109, rue Meurein. Tél. : 57.19.29.

RÉALISATIONS depuis 1965 et projets pour 1969

Voirie : Réfection des rues Négrier, Pasteur, Mangin et Kléber. Aménagement de la rue Rousseau, Thiers en partie et Chemin-Vert.

Assainissements : Aqueducs, rue Thiers, Chemin-Vert, rue Colbert.

Abris bus : Quatre abris ont été implantés aux arrêts réguliers des autobus.

Ecole : Entretien des bâtiments scolaires et de la salle, couverture et peinture. Création d'une école maternelle avec possibilité d'extension. Création d'un C. E. S. en collaboration avec Annappes.

Terrain d'éducation physique : Double plateau d'évolution (terminé en partie) à proximité des écoles publiques et privées.

Bâtiments communaux : Peintures extérieures, réfection du Monument aux Morts, aménagement du monument au Tertre des Massacrés et remise en état du Monument des Fusillés de Sechin.

Cimetière : Aménagement des tombes des massacrés, entretien des allées par apport de schiste.

Centre aéré : Création en 1966 pour les garçons de 6 à 14 ans, en 1968 pour les garçons et filles.

Prévisions pour 1969 : Achat de terrain pour implantation de la Maison des Jeunes et du restaurant scolaire.

Achat de terrain pour agrandissement du cimetière.

Rénovation complète de l'éclairage public.

Jean-Marie GODEFROY

■
**CHAUFFAGE CENTRAL
SANITAIRE**

120, rue du Maréchal-Leclerc
ASCQ - Tél. : 53.25.16

Les compétences concernant la voirie et l'assainissement ont été transférés à la communauté urbaine de Lille, néanmoins au programme de 1969, figurant la réfection de la rue Thiers et la construction d'un aqueduc rue du Maréchal-Foch.

Logements : En collaboration avec Annappes construction d'un « Béguinage » foyer pour personnes seules et constructions de logements pour ménages, ces habitations seront réservées pour les personnes âgées, une Commission sera chargée de l'attribution. Des études sont en cours pour la construction de logements individuels et collectifs avec accession à la propriété, les travaux préliminaires devraient commencer en 1970.

Après avoir lu ce qui a été réalisé et ce qui le sera dans les années futures quelques recommandations importantes sont rappelées à la population par l'administration municipale.

La majorité des habitants d'Ascq souhaite une ville propre et agréable, que faut-il faire pour cela ?

Tout d'abord, la commune essaie de donner l'exemple en entretenant tout ce qui lui incombe, mais la collaboration de tous est indispensable.

Nous vous demandons :

- de maintenir murs et clôtures en bon état ;
- de tailler les haies quand cela est nécessaire ;
- de nettoyer les fils d'eau, au moins chaque semaine, trop de fils d'eau ne connaissent malheureusement pas ce que c'est qu'un balai, alors que la loi fait obligation aux riverains d'en assurer l'entretien ;
- de ne pas souiller les trottoirs par le déversement des cendres provenant de foyers domestiques ;
- de ne pas déposer des débris dans les fossés, sur les terrains en friche, ou sur les routes ;
- de ne pas disperser des papiers et emballages sur la voie publique.

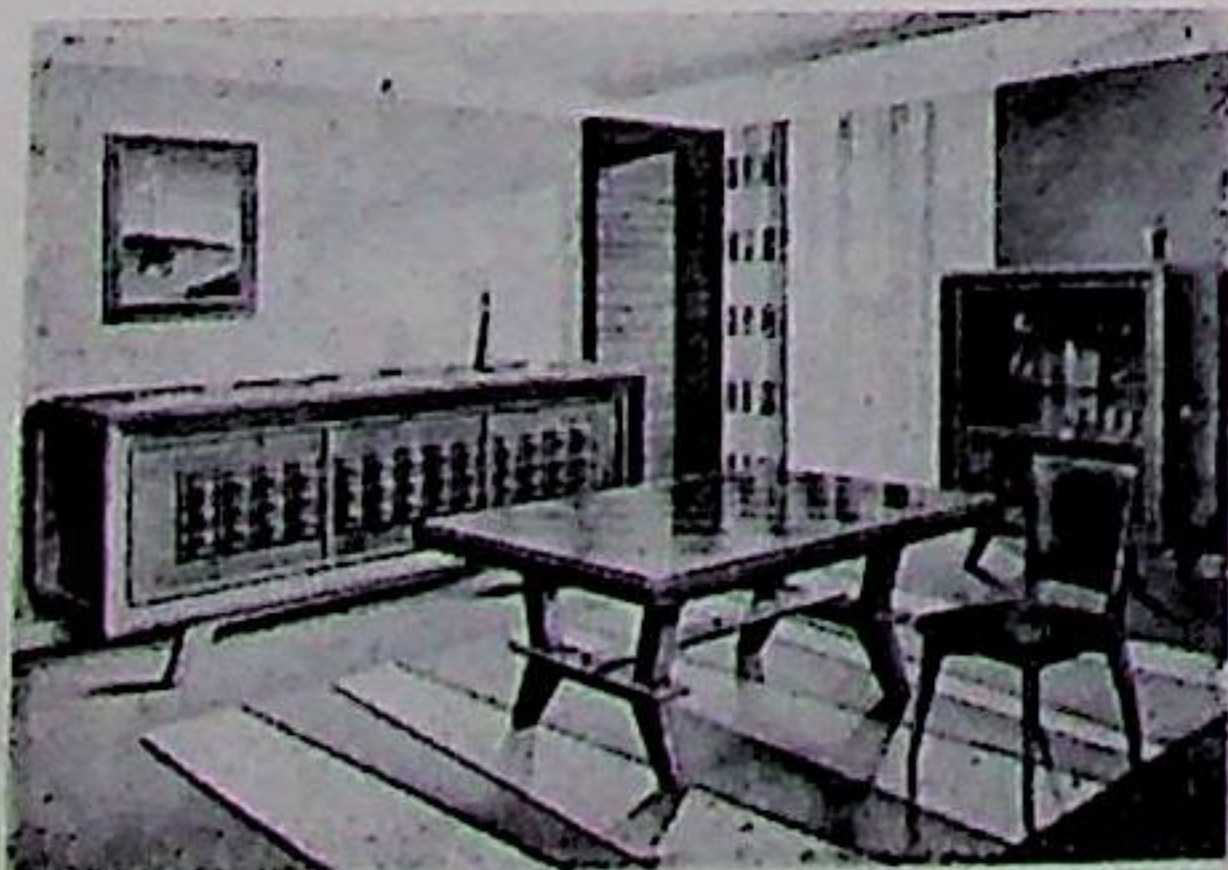
Le service de ramassage des ordures ménagères étant assuré deux fois par semaine, il est inadmissible de voir un peu partout des débris jetés sans souci de l'hygiène et de la propreté.

Nous vous demandons également :

De respecter les arrêtés municipaux, quant aux interdictions de stationnement (rue Faidherbe, rue Pasteur, rue Négrier, Virages, rue Baratte, rue du Général-Leclerc, rue des Martyrs).

Il est rappelé que dans la commune le stationnement n'est autorisé que d'un seul côté de la chaussée, côté des numéros impairs du 1^{er} au 15 inclus de chaque mois, côté des numéros pairs du 16 au dernier jour de chaque mois, trop d'infractions sont encore relevées, chaque jour.

Comme la tâche serait facile si tous les habitants y mettaient de la bonne volonté. Faisons donc un effort et ensemble nous pourrions être fiers de notre cité.



RAYMOND LAMMERTYN

FABRICANT DE MEUBLES

139, rue Gaston-Baratte -:- ASCQ (Nord) -:- Téléphone : 79.20.16

LITERIE -:- SIEGES

FACILITES DE PAIEMENT

La Maison offre un cadeau aux nouveaux mariés pour tout achat de mobilier

ANALYSE DU BUDGET 1969 ET COMPARAISONS AVEC LES ANNEES PRECEDENTES


Dépenses ordinaires	1967	1968	1969
Article 60 : Denrées, fournitures	37.250,00	41.650,00	49.650,00
Article 61 : Frais personnel	158.600,00	161.945,00	183.029,00
Article 62 : Impôts et taxes	8.512,10	8.588,20	3.200,00
Article 63 : Travaux et services extérieurs	80.812,50	96.636,60	109.800,00
Article 64 : Participations et contingents	51.637,50	41.300,00	42.300,00
Article 65 : Allocations, subventions	22.720,50	45.000,00	62.128,71
Article 66 : Frais de gestion générale	28.705,18	31.985,74	37.522,74
Article 67 : Frais financiers	91.758,16	65.231,61	34.029,30
Article 83 : Relèvements pour dépenses extraordinaires	84.946,12	75.111,99	56.225,12
Total des dépenses	564.942,06	567.449,14	577.884,87
Recettes ordinaires			
Article 70 : Produits de l'exploitation	5.250,00	6.350,00	6.350,00
Article 71 : Produits domaniaux	5.275,00	23.175,00	22.550,00
Article 72 : Produits financiers	4.838,68	4.384,89	1.895,48
Article 73 : Recouvrements subventions	5.568,50	45.580,50	2.719,00
Article 74 : Taxes sur les salaires (attribution de garantie)	191.713,78	236.193,17	261.795,58
Article 75 : Impôts indirects	15.100,00	24.100,00	17.000,00
Article 77 : Centimes et taxes assimilées	337.196,10	227.665,58	250.720,93
Article 82 : Produits antérieurs	—		14.853,88
Total des Recettes	564.942,06	567.449,14	577.884,87
Dépenses extraordinaires			
Article 16 : Remboursements d'emprunts	68.535,69	74.295,50	25.527,56
Article 214 : Achat matériel mairie, écoles		9.600,00	1.200,00
Article 214 : Abris bus		6.000,00	
Article 230 : Travaux neufs	2.438,00	32.000,00	30.000,00
Article 231 : Réfection monuments	12.000,00	12.000,00	
Article 26 : Participation syndicat	45.000,00		
Total des dépenses	127.973,69	133.895,50	56.727,56
Recettes extraordinaires			
Article 115 : Prélèvements sur recettes ordinaires	84.946,12	75.111,99	56.225,12
Article 16 : Remboursement communauté urbaine	10.777,57	47.389,00	
Article 25 : Recouvrements de créances	32.250,00	11.394,51	502,44
Article 251 : Remboursement C. E. S.			
Total des Recettes	127.973,69	133.895,50	56.727,56

Produits des centimes communaux :	Nombre	Valeur
1967	38.850	330.761,13
1968	25.000	220.457,50
1969	26.630	241.954,85

Pourcentage des centimes communaux, départementaux et communautaires

Année	Valeur du centime	Commune	Département	Communauté urbaine
1967	8,5138	38.850 - 66 %	19.500 - 34 %	—
1968	8,8183	25.000 - 42 %	21.000 - 36 %	12.780 - 22 %
1969	9,0858	26.630 - 38 %	22.500 - 33 %	20.000 - 29 %

Depuis le 1^{er} janvier 1968, date de la création de la communauté urbaine de Lille, la voirie, l'assainissement, la lutte contre l'incendie, ont été transférés à cet organisme, ce qui justifie la différence du nombre de centimes communaux. Les emprunts contractés ayant été pris en charge par les services de la communauté.



Louis LARDEUX
Chaussures
118, rue Gaston-Baratte
ASCQ (Nord)
Tél. : (20) 79.23.38

AUTO-ECOLE Gérard MOTTE
5, route Nationale - Bourghelles
Téléphone : 79.50.25
BUREAU ET SALLE DE CODE :
9, rue Charles-Ronsse - Ascq

LA SOCIÉTÉ "LES AMIS D'ASCQ"

Remercie sincèrement M. le Maire de lui réserver une colonne dans le journal de la commune, afin de mieux faire connaître aux Ascquois les activités de la Société Gallophile au profit des déshérités.

Son concours nous a été d'une grande utilité pour maintenir dans notre commune la tradition ancestrale des combats de coqs.

Tels les turfistes, les coqueleurs forment, eux aussi, une maison dont les membres cohéritiers d'un même patrimoine de mœurs et de coutumes sont unis par les liens invisibles, mais puissants. Cette solidarité gallophile ignore les frontières et porte ses fruits sous les cieux les plus lointains.

D'ailleurs, le coq de combat dit « Coq Gaulois » n'est-il pas le symbole de la France fière et triomphante.

Notre petite mais valeureuse société représente tous les dimanches notre commune dans tous les gallochromes de la Région du Nord et du Pas-de-Calais, avec des sujets de tout premier ordre, faisant l'objet de soins constants et de dévouement, sans limite.

La devise du coq de combat est « vaincre ou mourir ».

Nos prochains concours auront lieu à Ascq, le 18 mai 1969, à 16 heures, salle Jeanne-d'Arc, et le samedi 5 juillet 1969, à Ducasse, à 18 heures, même salle.

Journée d'aide au profit des aînés de la commune.

Nous y espérons une large participation des Ascquois.

ASSOCIATION FRATERNELLE DES VEUVES DES DEUX GUERRES

Après les douloureux événements du 2 avril 1944, devant le nombre et la diversité des familles éprouvées, nous étions, hélas ! un nombre assez important, veuves et mères, pour former un groupement à Ascq.

Tout d'abord, et sur l'instigation de celle qui devait être, plus tard, notre présidente, nous avons recherché quelques personnes libres de leur temps et pouvant se déplacer pour former un petit comité. Plusieurs ont accepté de nous aider.

Notre but était de nous unir, nous grouper, conjuguer nos efforts pour nous soutenir en nous aidant les unes les autres, et obtenir, pour chacune, ce à quoi elle avait droit, et tout mettre en œuvre pour y arriver.

Après avoir fait le pénible recensement de nos victimes, les mères et veuves furent contactées. Toutes, ou presque, sont venues nous joindre. De là est née notre Association.

En organisant cela, nous pensions aux bébés qui ne connaîtraient jamais leur papa, aux enfants, aux jeunes gens. Mais, nous avons voulu nous adresser à un groupement très ancien, qui avait déjà vingt années d'existence et, par conséquent, très au courant des questions et rouages administratifs, pour nous indiquer les droits des victimes civiles, nous aider à les obtenir. Nous fûmes alors rattachées à l'Association des Veuves de Guerre de Lille, dont Mme Thomassin est toujours présidente régionale.

Commencèrent alors les démarches, dossiers à établir, conseil de famille, questionnaires à remplir, certaines rencontrèrent quelques difficultés quant aux pièces à fournir et c'est là que l'Association s'avère utile.

Nos premières réunions de comité se firent chez l'une ou l'autre d'entre nous. Notre première réunion générale se fit à la mairie. M. le Maire voulut bien mettre une salle à notre disposition. Mais il fallut trouver un local, un siège, et nous fûmes accueillies avec beaucoup de complaisance et de compréhension par M. et Mme

Gallois, Café de l'Etoile, qui acceptèrent de nous prêter leur salle chaque fois que nous le désirions.

Notre première réunion générale, au siège, se fit donc le 21 janvier 1945, sous la présidence de Mme Thomassin et Mme Baratte, présidente locale. Nous groupions alors soixante-dix veuves et mère de fusillés. Il fut, à ce moment-là, décidé d'admettre les veuves de 1914-18 et celles du 7 juin 1944, ce qui fut bien accepté.

Au début, plusieurs réunions par an furent nécessaires, afin de suivre nos veuves et connaître le résultat des démarches entreprises, car tout cela ne s'est pas fait tout seul, mais à plus ou moins bref délai, toutes obtinrent satisfaction, tant pour leur titre de pension de veuves de guerre ou ascendants que pour celui de pupille de la Nation pour les enfants. Puis, petit à petit, tout se régularisa pour toutes. Il fut demandé une minime cotisation, ceci pour couvrir nos frais de correspondances et autres et aussi alimenter notre caisse. Afin de pouvoir aider nos veuves dans l'adversité, la maladie et autres épreuves, nous avons organisé un concert avec tombola, ce qui plut beaucoup et chacune fit preuve de beaucoup de bonne volonté pour vendre les tickets et solliciter tous les commerçants pour obtenir les lots indispensables à cette tombola. Nous ne pouvions que remercier les commerçants de nous avoir si bien comprises et généreusement aidées dans notre entreprise. Nos efforts et notre peine furent récompensés car la salle des fêtes des écoles publiques, gracieusement mise à notre disposition ainsi que le personnel dévoué pour l'aménager, fut comble. Ce succès est le résultat de cette journée, qui dépassait toutes nos espérances, nous encouragea pour les années à venir. Et ce fut, soit une séance de cinéma, une séance théâtrale ou un concert-apéritif qui, chaque fois, fut couronné de succès et vint alimenter notre caisse pendant plusieurs années, ce qui permit d'aider plus efficacement les plus défavorisées d'entre nous. Puis les années passèrent, un certain nombre de veuves quittèrent la commune, soit après le mariage des enfants, pour un rapprochement familial, ou en vue d'une autre situation et pour d'autres encore pour remariage.

Et puis, quelques deuils parmi nos aînées, la maladie pour d'autres, l'âge avançant, tout cela nous obligea, à notre grand regret, à réduire nos activités et nous contenter de quelques petites excursions et de notre réunion annuelle qui a lieu, chaque année, le deuxième dimanche de décembre. Cette réunion, toujours présidée par Mme Thomassin, et Mme Dupriez, vice-présidente de Lille, est très appréciée par nos adhérentes, même quelques-unes en dehors de la commune, y restent bien fidèles et toutes éprouvent une grande satisfaction et un réel plaisir à s'y retrouver. Les questions concernant les veuves y sont d'abord discutées et mises au point, arrive ensuite le moment du bavardage et du traditionnel goûter, café et petits gâteaux, distribution de coquilles et oranges et la tombola qui vient clôturer cette séance. Mais, là aussi, il y a réduction, car cette distribution s'étendait à tous les enfants en scolarité. Le temps a fait son œuvre, et tous ces jeunes sont devenus à leur tour pères et mères de familles.

En 1961, l'Association fut cruellement éprouvée par la mort de notre toujours regrettée Mme Baratte qui, en avril 1944, vint à nous bien simplement avec son cœur, son dynamisme et qui, par son inlassable dévouement, si désintéressé, avait si bien gagné et mérité la confiance que nous lui accordions. A notre demande, Mme Guermonprez a bien voulu lui succéder et nous l'en remercions bien vivement. Nous maintenons donc notre réunion annuelle, mais, hélas ! chaque année voit notre liste d'adhérentes diminuer, par la mort de nos aînées principalement et de quelques plus jeunes malheureusement. La doyenne de nos adhérentes a actuellement 86 ans et nous reste l'une des plus fidèles.

Mais ne nous décourageons pas pour autant et souhaitons, malgré notre petit nombre, maintenir bien longtemps encore notre Association.

Au seuil du 25^e anniversaire de sa fondation, il y a lieu de dire que durant les périodes troublées (politiques ou partisans), l'Association contribua à garder au drame des Rameaux 1944 l'intégrité du sacrifice et aux veuves l'esprit d'union.



(Photo « Nord Eclair »)

Comité de l'Union Sportive Ascquoise et des supporters

HISTORIQUE DE L'UNION SPORTIVE ASCQOISE

C'est le 2 mai 1929 que l'Union Sportive Ascquoise a été fondée, sur l'initiative du regretté Gaston Baratte.

La société fut reconnue officiellement le 23 mai 1929, sous le numéro 14.020. Le stade, situé route nationale, fut appelé *Stade Raymond-Dubly*. Les couleurs sont : maillot bleu roi, parements rouge, culotte blanche.

En 1931, André Lefebvre remplace Louis Liétard comme secrétaire, jusqu'en 1936, dont les fonctions sont assurées par Maurice Menez.

En 1939, en raison de la guerre, l'U. S. A. cesse son activité par suite du départ à l'armée d'un certain nombre de dirigeants et joueurs.

La nuit tragique du 1^{er} au 2 avril 1944, nous enlève tout d'abord notre président Gaston Baratte, son secrétaire Maurice Menez, ainsi que plusieurs joueurs : Jean Nuythens, René Crucq, Vanpeen, etc., tous massacrés.

Après la Libération, sous l'impulsion de Pierre Beaucamp, l'U. S. A. essaie de reprendre ses activités, malgré la situation critique. Le 28 novembre 1944, un nouveau Comité provisoire est formé.

Un terrain est mis gracieusement à notre disposition par la Maison Bernard Droulers et Toulemonde. Ce terrain, situé rue Thiers, a été appelé *Stade Gaston-Baratte* et inauguré le 21 mai 1945, sous la présidence de M. Raymond Dubly.

Le Comité actif actuel est formé comme suit : président : André Baratte; vice-présidents : Maurice Truffaut et Pierre Longuepée; secrétaire général : Marcel Roseau; secrétaire adjoint : J.-P. Beaucamp; trésorier : Jacques Delattre; membres : M. Balory, B. Beaucamp, M. Ereget, Aug. Cools, C. Dehaines, A. Lison, C. et G. Quidé, E. Stien, Alex Szafoni, André Thorez.

Comité d'honneur : présidents : Mme Pierre Beaucamp et M. Toison; vice-président : M. Albert Beaucamp.

HISTORIQUE DE L'AVENIR MUSICAL

L'Avenir Musical d'Ascq a été fondé en 1933. Ses statuts ont été approuvés par la préfecture du Nord, le 13 octobre 1933, sous le n° 2938 et publiés au « J. O. » n° 250 du 25 octobre 1933.

C'est à la suite de dissentiments survenus en janvier 1933 à la Société de Musique qui existait déjà à Ascq que les dissidents qui n'ont jamais rompu le contrat entre eux décidèrent la formation d'une nouvelle société.

Leur premier but fut de travailler au recrutement, avant même la décision définitive qui n'intervint que lors d'une réunion qui se tenait le 1^{er} octobre 1933 et qui rassemblait 21 partisans.

ELECTRICITE GENERALE - TELE - MENAGER
VENTE — REPARATION

A. HENNEUSE

27, rue des Martyrs

Téléphone : 79.23.66

Une première assemblée générale se tenait le 4 octobre, et la réunion se poursuivait par la lecture du projet des statuts qui subit quelques modifications. Une première sortie est décidée pour le 8 octobre.

A la fin de cette réunion officielle chacun pouvait clamer que l'Avenir Musical était né.

Mais la tâche à accomplir s'annonçait rude, il fallait beaucoup de volonté. L'instruction des élèves et les moyens financiers s'inscrivaient en tête des préoccupations, alors tous ceux qui semblaient avoir des dispositions d'enseignement étaient requis, par ailleurs, des bals, concerts, crochets étaient organisés; chaque manifestation connaissait succès et affluence, dès lors la situation financière n'était plus un souci d'autant qu'elle recevait le soutien de membres honoraires, chaque année plus nombreux.

Cela ne devait pas empêcher la commission d'adresser au Conseil municipal une demande de subvention, celle-ci fut d'abord très mal accueillie puisqu'elle fut une première fois rejetée par 11 voix contre 5 après de tumultueuses explications.

Cette première assemblée générale du mercredi 4 octobre était présidée par M. Henri Rigole assisté de M. Pierre Merlin comme secrétaire de séance.

L'ordre du jour comportait : l'élection du Conseil d'administration et l'approbation du projet des statuts.

Après ce vote, M. Verdière occupa la place de président, et M. Damide celle de secrétaire entre conseillers municipaux pourtant d'une même formation. A chaque séance du Conseil d'administration, une nouvelle demande figurait à l'ordre du jour, un malaise régnait au sein du Conseil municipal et cela alla s'aggravant jusqu'en août 1935 qui connut la séance la plus houleuse et motivait la démission du maire qui renonça même à son mandat de conseiller puisque sur la question de la subvention, il fut mis en minorité d'une voix. La population comprenait mal ce climat de tension et nombreux furent les Ascquois qui intervinrent auprès du maire pour qu'il revienne sur sa décision. C'est alors qu'il invita les « réfractaires de la subvention » à plus de réalisme, son appel fut entendu et la subvention accordée. Cette juste solution était aussi celle de la raison, l'Avenir Musical n'en continua pas moins la poursuite d'une grande activité et peu à peu tout se renforçait au sein de la société, de plus en plus connue et soutenue, anéantissant les espoirs de ceux qui pensaient qu'elle ne saurait vaincre les difficultés de tous ordres qu'elle rencontrerait.

Nous pouvons, en cette année 1969, rappeler ce que fut la vie de la société, après 36 années d'existence, et profiter de cette occasion pour remercier tous ceux auprès desquels nous avons trouvé, en tout temps et en toutes circonstances, l'appui nécessaire.

LES FONDATEURS

MM. Georges Damide, Paul Damide, Maurice Duquenne, Léon Hoyaux, Arthur Leclercq, Marcel Lesage, Adrien Lhernould, Robert Meplont, Pierre Merlin, Robert Smets, Paul Thieffry, Georges Verdière, Auguste Wacquez, Charles Wacquez.

maçonnerie
cimentage
carrelage

Tél. : 79.22.92



10, carrière Truffaut - ASCQ



CAUFRES DES FLANDRES

delgo

84, rue Gaston Baratte ASCQ (Nord)
TEL: 79.24.60

INSTALLATIONS SANITAIRES

Gilbert LEFEBVRE

95, rue du Général-Leclerc, 95

Tél. : 79.24.06 -:- A S C Q

TRAVAIL SOIGNE
CONSEILS ET DEVIS GRATUITS SUR DEMANDE

LES PRESIDENTS

M. Georges Verdière (1933-1962) à présent membre du Comité d'honneur.

M. Henri Antoine (1962-1969) était vice-président depuis 1936, à présent membre du Comité d'honneur.

M. Pierre Lepers (1969) élève puis membre de la société depuis 1950, deuxième vice-président depuis 1967.

LE CHEF

M. Arthur Leclercq depuis 1933.

LES PLUS BRILLANTS ELEVES

M. Henri Rigole fils, premier prix du Conservatoire de Lille en 1941.

M. Henri Masse fils, premier prix du Conservatoire de Paris en 1950.

M. Néré Deneuféglise, premier prix du Conservatoire de Paris en 1953.

TITULAIRES DE L'ETOILE FEDERALE

C'est la plus haute distinction décernée par la Fédération des Sociétés musicales du Nord et du P.-de-C. aux musiciens ayant exercé 50 années dans une ou plusieurs sociétés :

Auguste Wacquez, Maurice Duquenne, Georges Paulvaiche, Robert Smets, Fernand Damide.

LES GRANDES DATES

1934 : 7 mai. Inauguration du drapeau.

1935 : 15 septembre. Festival (12 sociétés participantes).

1944 : La délivrance. Le premier de tous les groupements locaux, la société se retrouve groupée le jour même de la Libération et annonce ainsi sa résurrection en allant jouer l'hymne national au Monument aux Morts, entraînant avec elle M. le Maire qui, pour la première fois depuis la guerre, prononça une allocution. Il manquait à cette manifestation tous nos prisonniers et aussi nos camarades victimes du massacre d'Ascq : Francis Noblecourt, Paul Otlet, Paul Lhernoult (15 ans).

1947 : 22 juin. Escorte à Paris d'un flambeau.

Une fête sportive était organisée à Paris, au profit du mémorial d'Ascq. Un flambeau allumé au cimetière d'Ascq devait être escorté jusqu'aux arènes de Lutèce. Le départ d'Ascq fut très émouvant. A notre arrivée en gare du Nord, à Paris, la société assistait à une manifestation non moins émouvante et ce fut le défilé de la société à travers les grandes artères de Paris. M. le



TAXIDERMIE GENERALE
Travaux d'art - Diorama

Patrick MANIER

NATURALISTE

23, rue Gaston-Baratte

ASCQ

président du Comité pour le mémorial d'Ascq étant à l'origine de la manifestation aida et accompagna la société pour ce déplacement.

1950 - 12 NOVEMBRE FETE DE LA RECONNAISSANCE

Fête organisée sous les auspices de la Fédération au cours de laquelle diverses récompenses devaient être accordées à nos sociétaires et que le titre de « Fondateur » devait être attribué à quatorze membres qui déjà présents à la société en 1933 se retrouvaient à son service en 1950.

1958 - 18 MAI FETE DU 25^e ANNIVERSAIRE

A cette fête participaient outre la Philharmonie d'Ascq, de nombreuses sociétés régionales et en particulier l'Harmonie des Mines de Courrières. Ce fut une grande journée pour la Musique et pour l'Avenir Musical en particulier.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ACTUEL

Président : M. Pierre Lepers ;
Vice-président : M. Roger Verdière ;
Secrétaire-trésorier : M. Paul Damide ;
Sous-chef : M. Adolphe Ducatillon ;
Chef de clique : M. Louis Courcelle ;
Commissionnaires : MM. Michel Deneuféglise, Daniel Dujardin, André Kint, Maurice Lemaire, Albert Naes, Daniel Wacquez ;
Directeur : M. Arthur Leclercq.

CLUB API AVI HORTICOLE D'ASCQ

Le Club a été fondé le 9 mars 1919 et est régi par la loi du 21 mars 1884.

Sa durée est illimitée, ainsi que le nombre de ses membres.

Il a été créé par :

- M. Alfred Dussart qui a pris le titre de Président fondateur assisté ;
- de M. A. Laurent en sa qualité de Président du Conseil d'administration et de M. Henri Thieffry, Secrétaire général.

Il est administré et régi par un Conseil d'administration composé de sept membres élus par l'Assemblée générale annuelle qui se tient à la fin du mois de novembre.

Le club a pour but de défendre les intérêts apicoles, avicoles et horticoles de ses adhérents et :

- 1) de faire naître le goût de la culture des abeilles ;
- 2) de faire connaître les procédés rationnels pour élever, sélectionner et nourrir les animaux de basse-cour ;
- 3) d'enseigner l'art de cultiver son jardin, du choix des engrais et des graines de la floriculture et de l'arboriculture ;
- 4) d'offrir des allocations sous forme de prix en espèce, en nature, médailles, diplômes, etc.
- 5) de s'occuper de l'achat en commun de tout ce qui a rapport aux trois branches précitées.

Par suite des démissions de :

1) M. Dussart pour raison de santé (depuis décédé le 29 avril 1955) il a été procédé à son remplacement par l'Assemblée générale du 16 décembre 1954. Les élections qui ont eu lieu a conféré la présidence à M. Richard Derottelleur, habitant Ascq, rue Masséna.

2) M. Thieffry, secrétaire général, en raison de son âge, l'Assemblée générale du 29 décembre 1959 a pourvu à son remplacement et nommé, par élection M. Paul Ardaens, d'Ascq, pour remplir les fonctions de Secrétaire général.

Des faits ci-dessous et pour conclure le Club Api Avi Horticole d'Ascq est actuellement administré par un Conseil d'administration composé de :

- M. Richard Derottelleur, Président ;
- M. Michel Arbault, Vice-Président ;
- M. Paul Ardaens, Secrétaire général ;
- MM. Julien Foucart, Joseph Bacquet, Henri Menu, Gustave Lefebvre, membres.

AMICALE LAIQUE

Composition du Bureau de l'Amicale laïque de garçons :
Année 1968-1969

- Président : M. Rigole Henri ;
- Vice-Présidents : M. Fourcroy Eugène, M. Debruyne Pierre ;
- Trésorier : M. Burret Léon ;
- Secrétaire : M. De Vleeschouwer Camille ;
- Secrétaire adjoint : M. Raymond Bourdelet ;
- Président des jeunes : M. Decalonne Daniel.

Composition du bureau de l'Amicale laïque de filles :
Année 1968-1969

- Président : Mme Julienne Libre ;
- Vice-Présidente : Mme Jeanine Debruyne ;
- Secrétaire : Mme Fichelle.

Notre Association a été fondée officiellement le 1^{er} janvier 1908. Voici donc 60 ans. C'est ce jour-là en effet que des Ascquois de différents milieux et de quartiers divers se réunirent dans une salle de l'école de la rue Marceau (aujourd'hui Gaston-Baratte) pour donner naissance à notre groupement.

A cette première réunion assistaient quelques dizaines de personnes, des anciens élèves, des parents d'élèves et aussi un petit groupe animé de l'esprit de société, d'amitié et d'entraide.

Ce « noyau » comme on devait l'appeler par la suite voulait que les enfants soient instruits sur un même pied d'égalité. Le but de l'association était d'abord cependant de se pencher sur la misère régnant à l'époque dans les milieux les plus modestes.

Il serait indécent de le cacher, des parents, faute de pouvoir vêtir convenablement leurs enfants, les retenaient à la maison. L'association distribua des vêtements et l'on vit bientôt ces petits Ascquois prendre le chemin de l'école.

Puis un bureau fut constitué.

Il était présidé par M. Fernand Courier, homme droit animé d'un esprit de justice admirable.

D'autres l'aidaient dans sa tâche : MM. Eugène Lamirand, Louis Briet, Emile Leroy, Désiré Eslon, Camille Brulier, Alfred Desplanque, Arthur Dieudonné, Louis Leprêtre et Gustave Meurisse. Autant de noms qui demeurent liés à l'existence de bien des familles ascquoises.

Tous sont décédés, mais leur souvenir reste ancré dans le cœur des amicalistes actuels.

Le groupement avait aussi son président d'honneur, M. Victor Fourmestiaux, qui fut élu par la suite maire de la commune.

Quant au maire de l'époque, M. Charles Delebare, docteur en médecine, il fut l'un des premiers à encourager avec son enthousiasme, la fondation et l'œuvre de l'association.

C'était il y a soixante ans.

A l'époque, Ascq ne comptait guère plus de deux mille habitants, quant à l'association, elle était faite d'une centaine d'adhérents. Puis l'on envisagea, au sein du jeune groupement, la formation de filiales.

Une société de gymnastique fut créée.

Elle reçut pour nom « La Jeune France ».

Elle ne survécut pas à la guerre, mais les sections de basket-ball ont repris fièrement le nom de cette première société sportive.

Puis en 1922, des sections sportives furent formées au sein desquelles l'on pratiqua la gymnastique et l'éducation physique.

Pour vos commandes
Charbon - Mazout

VICTOR LAVAINÉ

152, rue Gaston-Baratte
59 - ASCQ

Dépannage Mazout
Prix spéciaux par quantités

Une section de préparation militaire fut aussi constituée. Au total, une cinquantaine de jeunes gens pratiquèrent le sport pour les joies saines qu'il procure, sous la direction de M. Georges Lautem un autre vétéran lui aussi décédé.

Accompagnés de M. Georges Verdière et de M. Alphonse Wauquier, l'un des plus anciens membres de la commission, ils allèrent en compétition nationale, à Paris, et revinrent couverts de lauriers.

Puis, l'amicale et toutes ses sections furent contraintes d'abandonner toute activité lors de la dernière guerre.

Elles avaient pourtant connu un essor extraordinaire lors de la construction du groupe scolaire de la rue de l'Abbé-Lemire en 1936.

Quatre ans plus tard, c'était la libération. Ceux qui avaient connu les beaux jours de l'Amicale étaient encore en vie.

Le 15 décembre 1944, ils tenaient leur première réunion d'après-guerre et décidaient dans la joie de vivre retrouvée de relancer l'amicale au sein de laquelle ils s'étaient tous dévoués.

Le bureau fut reconstitué avec MM. Fernand Thieffry, Fernand Debruyne, Arsène Planque, Henri Rigole, Alphonse Wauquier, Jean Leclercq, Marcel Roseau, Maurice Verbeken et bien d'autres encore.

Au cours de ces vingt dernières années l'amicale a pris un essor extraordinaire.

Disons tout de suite qu'elle est maintenant forte de plus de 350 adhérents.

Les bonnes volontés succédaient aux innombrables concours de dévouement. Et ses adhérents assistèrent ébahis à la naissance d'une multitude de filiales bien adaptées aux exigences des jeunes et des moins jeunes de notre époque.

La section de tir est un des plus beaux fleurons de l'amicale. Dotée d'une dizaine de carabines, elle comporte plusieurs équipes qui comptent parmi les meilleures du canton de Lannoy et même du département. Elle est animée par MM. André Decalonne et Pierre Debruyne.

La bibliothèque populaire est riche de 1.500 volumes, œuvres des plus grands écrivains de ce siècle. M. Eugène Fourcroy en est le responsable.

M. Daniel Decalonne veille sur les destinées du basket-ball.

Le club de ping-pong maintenant doté de quatre tables est solidement tenu en main par M. Michel Bonte.

Le ciné-culture, récemment implanté a rencontré un très vif succès auprès des habitants de notre commune. Les séances qui ont lieu tous les premiers mercredis du mois voient un nombre croissant d'amateurs à chaque projection.

La commission qui dirige cette intéressante activité est composée de MM. Leroy, Fourcroy, Pommepuy et Roland Mortier.

M. Fernand Debruyne enseigne toujours l'art de la peinture et du dessin. Mmes Debruyne et Fourcroy apportent leur dévouement à l'art choral.

Mlles Martine et Marie-Françoise Fourcroy invitent les jeunes à la danse folklorique.

Sur toutes ces filiales et sur l'amicale veille une commission d'une cinquantaine de membres, tous aussi dévoués et attachés à leur chère Amicale laïque.

Agence
RENAULT



GARAGE — STATION-SERVICE — STATION DIESEL

Vente de voitures neuves

Paul SIMOULIN

2 ter, rue Charles-Ronsse - ASCQ (Nord)

TELEPHONE : 79.21.58 — Registre des Métiers 2772-65-59

ESSENCE
GRAISSAGE
DEPANNAGE
TOLERIE
PEINTURE
MECANIQUE



André BOËT,
Ingénieur I. D. N.
(1906-1968)

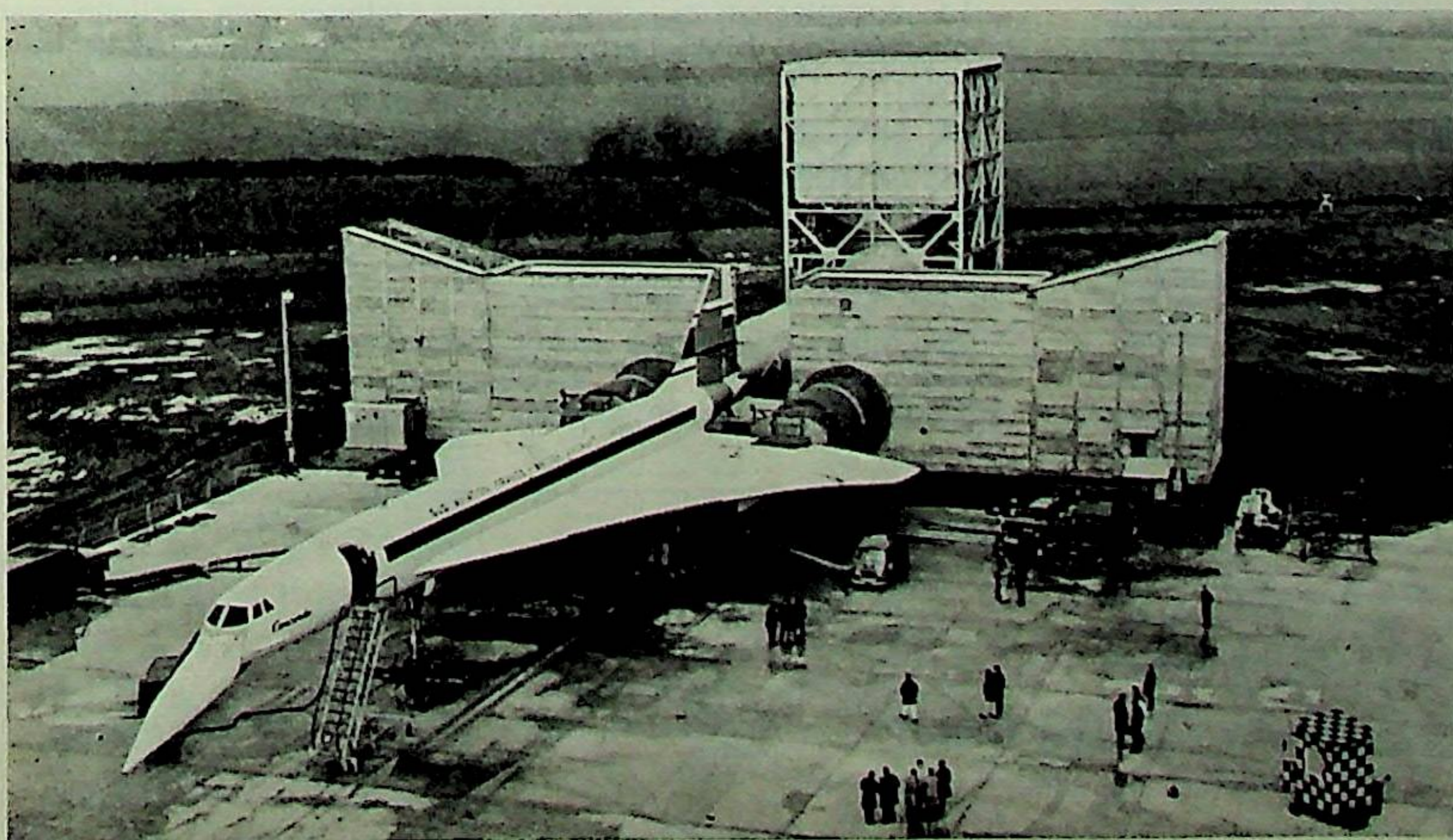
LES ÉTABLISSEMENTS A. BOËT & Cie

1871. Ascq n'est encore qu'une minuscule commune presque ignorée du Nord de la France. Dans ce petit trou perdu, un modeste atelier de chaudronnerie est construit. La production commence l'année suivante. C'est l'origine de ce qui deviendra, avec le temps, l'une des plus importantes entreprises d'insonorisation du pays.

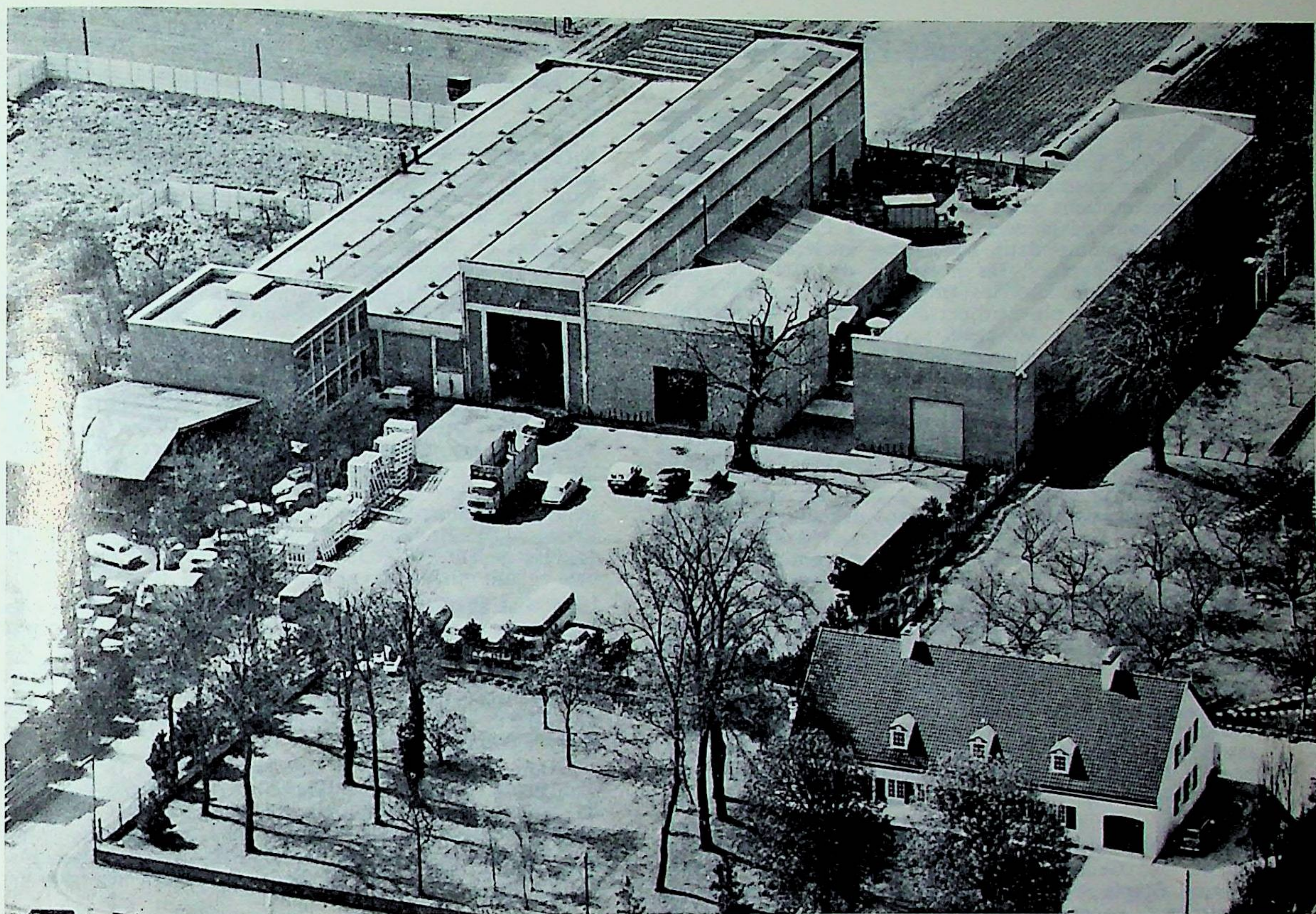
Mais avant d'en arriver là ; bien des difficultés doivent être surmontées. Le modeste atelier de chaudronnerie doit attendre, pour voir son avenir assuré, l'arrivée d'André Boët, troisième de la génération, jeune ingénieur sorti de l'I. D. N. depuis quatre ans seulement. C'est lui qui sera le grand animateur de l'affaire. Intelligent et entreprenant, il ouvrira des horizons nouveaux à son industrie.

En 1932, à la suite du décès de son père, il verra reposer sur ses épaules les responsabilités écrasantes d'une affaire encore mal définie. Aidé de sa jeune femme, Marie Couvreur, fille d'une très ancienne famille d'Ascq, et secondé par quelques fidèles employés, il se spécialise dans l'insonorisation, et met l'affaire en société sous la dénomination « André Boët et Cie », avec M. Pierre Brabant qui lui donne tout son appui et sa confiance.

C'est le grand départ. A partir de ce moment, la nouvelle entreprise suivra le rythme croissant de la civilisation moderne qui pénètre notre commune par le progrès de la technique contemporaine : l'ouverture de la Cité Scientifique aux portes mêmes d'Ascq, la création de l'aéroport de Lesquin à ses limites, l'axe routier Lille-Tournai-Bruxelles qui la traverse, l'implantation du Centre Industriel de la Métropole dans ses alentours... et autres multiples manifestations de la régularité de ce progrès.



Une réalisation spectaculaire :
le silencieux qui a permis
la mise au point de l'avion
supersonique « CONCORDE ».



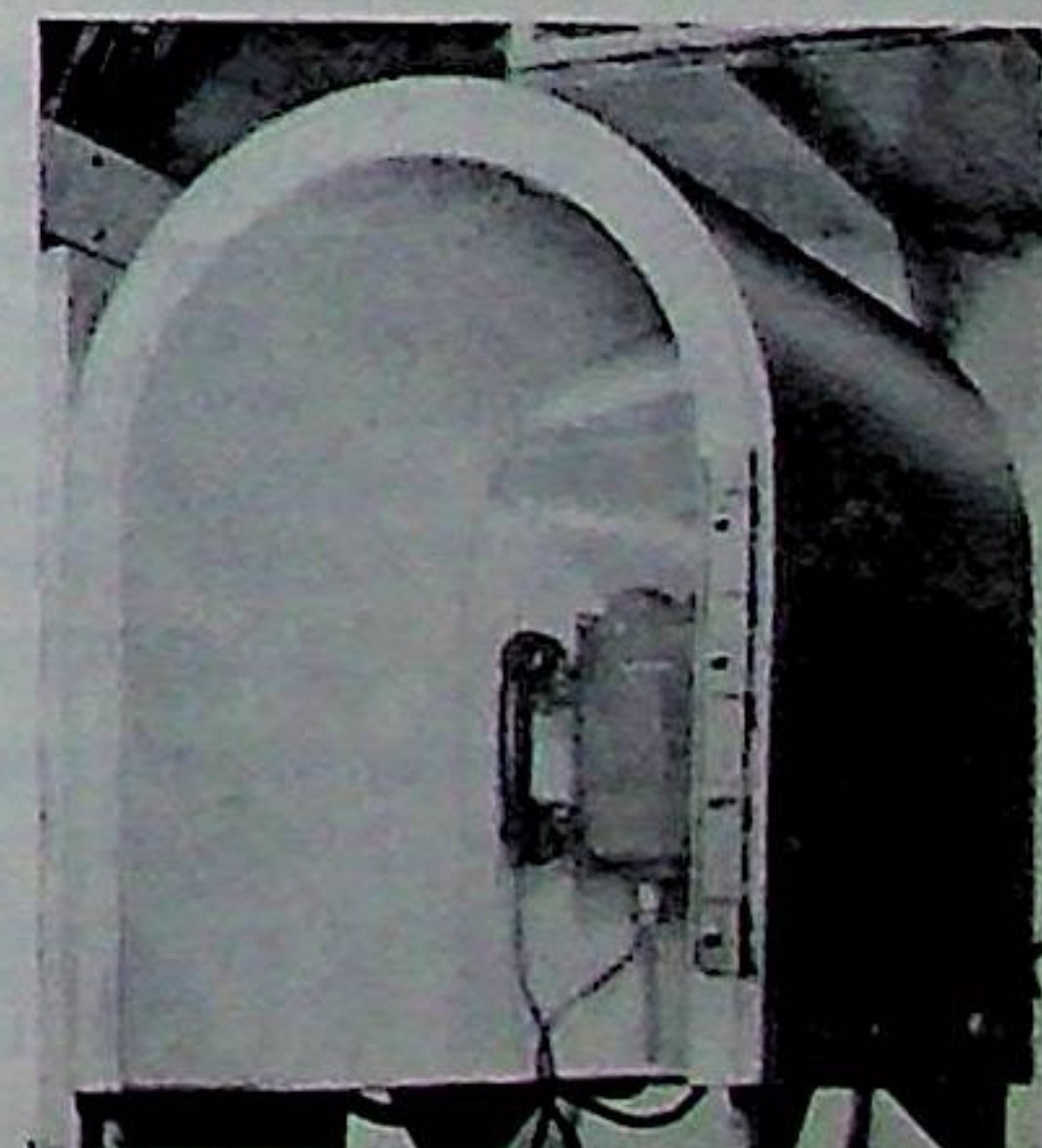
Vue aérienne des ateliers et usines A. BOËT et Cie
 L'acquisition des terrains qui se trouvent derrière va permettre le dédoublement de ces locaux bruyants, desquels sortent les produits STOPSON de la Société A. BOËT et Cie.

Mais avec le progrès de la technique moderne, la gêne causée par le bruit qu'elle entraîne, grandit en proportion. Contre ce fléau du monde de nos jours, André Boët se dresse. Par des conférences, des articles, mais surtout par des réalisations matérielles, il engage la lutte contre le bruit. De ses usines sortiront les silencieux les plus variés, les techniques les plus diverses et les plus aptes à mener à bien cette bataille.

Les constructeurs de moteurs, la marine, l'aviation, l'industrie chimique et mécanique, les mines, les administrations, l'Armée, la S.N.C.F., l'Electricité et Gaz de France, etc. font appel à André Boët pour lui soumettre leurs problèmes de bruit. La Société acquiert une renommée justifiée par ses réussites en France et à l'étranger.

Un malheureux accident viendra mettre fin à l'activité infatigable et à la vie de cet homme qui fait honneur à notre commune. Mais l'impulsion qu'il a su donner à son œuvre est telle que son action va se continuer. La quatrième génération est prête à prendre la relève. Son successeur et fils, Jean-Paul Boët, jeune, dynamique, formé à l'école de son père, aidé de ceux qui furent les collaborateurs proches d'André Boët, continuent aujourd'hui son œuvre, et un avenir plein d'espoir s'ouvre devant eux : la modernisation et l'extension de l'entreprise à l'échelle européenne et mondiale. Ils n'oublient pas que le sillage qui guide leur effort est celui que traça, durant une vie de labeur, leur prédécesseur et ami André Boët.

Le progrès et la détente obtenus par la technique toujours renouvelée dans le domaine de l'insonorisation, sont mis au service du grand public par la présentation d'une nouvelle gamme de cabines téléphoniques STOPSON.



POMPES FUNEBRES Ets BAISIEUX Jean

Organisation complète de convois — Transports de corps — Démarches — Cercueils
 105, rue Jean-Baptiste-Lebas -:- ASCQ - 59

Historique de la Société Philharmonique

Fondée en 1856, la Philharmonie malgré l'épreuve de la guerre de 1870, et ses suites témoignait d'une belle activité déjà avant ce siècle. Les concerts de bienfaisance et ses multiples participations aux fêtes locales, aux manifestations régionales en sont aussi la preuve. Jusqu'au jour de la déclaration de la Première Guerre mondiale. Comme dans toutes les sociétés musicales des régions envahies, les hostilités de 1914-1918 creusèrent des vides dans les rangs des sociétaires de la Philharmonie. De plus, un certain nombre d'instruments de partition de « Morceau » ainsi que du matériel et des accessoires appartenant à la société avaient été enlevés par l'occupant. Cependant, dès le retour des anciens combattants et anciens prisonniers après l'armistice du 11 novembre 1918, il fut question de reconstituer la Philharmonie. Des premiers contacts eurent lieu en 1919, la Commission fut reformée et nous la trouvons réunie le 29 février.

Cette Commission fit le bilan des dommages de guerre subis par la société, il s'élevait à la coquette somme à l'époque de 25.455 F sans compter les précieuses médailles d'or, d'argent, de vermeil et de bronze qui marquaient les brillants succès de la société ascquoise et avaient également disparu pendant l'occupation, depuis les répétitions avaient repris sous la direction de M. Achille Thieffry ; M. Fernand Briet assurait les cours de solfège et M. Ernest Crucq ceux d'instruments. L'année 1921 verra de nouvelles sorties toujours appréciées de la musique à travers la commune. Au cours de l'assemblée générale du 20 novembre, la Commission se trouve renforcée par trois nouveaux membres.

L'année 1927 fut aussi marquée par un grand deuil pour la Philharmonie, celle-ci perdit son dévoué président, M. Georges Castelain. Les funérailles de cet homme simple, dévoué, dont tous ceux qui l'ont connu conservent encore la mémoire et qui avait aidé de façon précieuse à la renaissance de la société, donnèrent lieu à une grande manifestation endeuillée. Le décès du président provoque ensuite une réunion de la Commission, le 19 février 1928, au cours de laquelle fut formé le nouveau bureau, si sympathiques furent-ils membres qui représentaient une longue suite de dévouement qu'eussent-ils pu faire sans directeur ? Pour une chorale, pour une société de musique, c'est le chef qui en fait sa valeur. Saluons la mémoire de ces chefs, dont le dévouement sans limite et le grand amour de la musique les fit entreprendre avec l'aide de quelques vétérans dont M. Oscar Henneuse et Ernest Crucq la rude tâche de remonter la société après la grande tourmente de 1914-1918.

Ce chef aimé et respecté de tous atteint d'une maladie longue et pénible qui devait l'emporter passa la baguette à M. Charles Libre qui fit appel à un ancien caporal clairon du 43^e, Albert Theilier, ainsi qu'à un excellent tambour, M. Georges Oudart, pour adjoindre une clique à la musique ascquoise, soyons fiers de notre concitoyen M. Charles Libre qui dirige actuellement les destinées de la Philharmonie.

Premier prix de Conservatoire de Lille en 1927.

Premier prix de lecture à vue, d'exécution et d'honneur à l'unanimité avec félicitations au concours international de soliste à Carvin, en 1928.

Son exemple incita d'autres jeunes musiciens à suivre

les cours du Conservatoire de Lille et de brillants succès vinrent récompenser leur travail.

En 1935, M. Marcel Grimonpont remporta un premier prix de clarinette.

En 1949, MM. Jules Havez et Robert Delescluse remportaient un premier et deuxième prix en clarinette et depuis un de nos jeunes musiciens, M. Didier Dassonneville, vient de remporter en 1966, un premier prix de Conservatoire en trompette avec félicitations du jury.

Depuis et durant les événements de la guerre 39-45, la Société Philharmonique a été durement éprouvée.

Au lendemain même de la libération de notre région, le 9 septembre 1944, la majorité des musiciens d'Ascq décide de reprendre sans tarder les répétitions pour la préparation d'un programme pour la fête du 11 novembre. Cette cérémonie groupe 37 membres actifs. Des sociétaires se trouvaient encore en Allemagne comme déportés ou prisonniers. MM. Maurice Delattre et Jean Tredez étaient morts au Champ d'honneur. MM. Georges Oudart et Georges Marga avaient été victimes de la nuit tragique du 1^{er} au 2 avril 1944. Etaient décédés pendant les hostilités : MM. Gaston Delahotte, Ernest Crucq, J.-B. Hovart, Louis Beaurain, Julien Declercq. La fête de Sainte-Cécile 1944, en raison des circonstances, revêtit un caractère d'intimité.

En mai 1948, la Philharmonie perd un de ses vieux serviteurs et animateurs, le vice-président M. Adolphe Seloisse.

En 1949, un nouveau deuil devait frapper la Philharmonie, son vice-président M. Arthur Delourme, une des figures les plus sympathiques et les plus populaires de la commune.

L'année 1950 commence par l'entrée dans la Commission de M. Elie Derache. On sait la conduite admirable de cet héroïque cheminot qui bien que blessé sérieusement alerta ses supérieurs lors des événements tragiques de la nuit du 1^{er} au 2 avril 1944 et contribua ainsi à arrêter le massacre du dernier peloton d'Ascquois, sur la voie ferrée Lille-Baisieux.

Mais tout cela ne va pas sans oublier tous nos dévoués professeurs depuis ces événements, tels que MM. Ernest Crucq, Maurice Queval, Marcel Grimonpont, Jules Havez, Michel Menu, Elie Derache, Robert Delescluse, Gérard Dillies, G. Lambre.

La Philharmonie a connu un regain d'activité et poursuit sa marche en avant mais de nos jours, nous nous trouvons devant un autre problème, c'est le recrutement de jeunes qu'il nous faut maintenant.

Présidents : Joseph Reuflet, 1856-1867 ; Henri Dupire, 1867-1876 ; le docteur Richez, 1876-1883 ; Alfred Castelain, 1883-1904 ; Charles-Torck Brasseur, 1904-1908 ; Léon Castelain, 1914-1927 ; M^e Charles Claeys, 1927-1935 ; Louis Castelain, 1935-1969.

Vice-présidents : Henri Alavoine, 1892-1896 ; Auguste Longuépée, Oscar Desquiens, Louis Deldalle, Adolphe Seloisse, Charles Longuépée, Arthur Delourme, Léon Rousseau, Raoul Damide, le docteur J.-M. Mocq.

Directeurs : Lemaire, Warrens, Paringaux, Morel, Boidin, Quique, Parent, Fourez, Struyve, A. Thieffry, Ch. Libre.

Secrétaires : L. Courrier, 1881-1883 ; L. Delbecq, 1883-1888 ; J.-B. Hovart, Paul Seloisse, Paul Fagniard, Auguste Seloisse, D. Mullier, 1897-1903 ; Achille Thieffry, Oscar Henneuse, G. Meurisse, 1908-1921 ; Th. Gonnet, 1921-1927 ; G. Delourme, 1927-1949 ; J. Langlard, 1949-1952 ; M. Deconinck, 1952-1961 ; A. Bourdeaud'huy, 1961-1965.

Toute la peinture

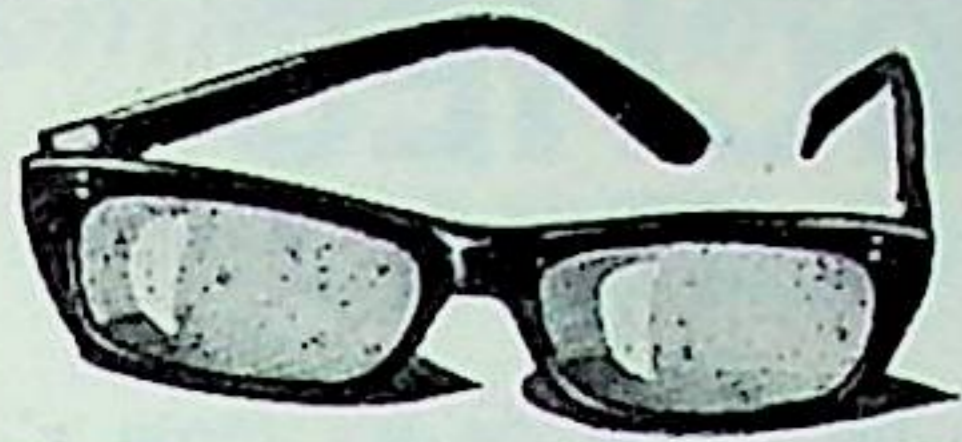
Ets DELQUEUX S. A. R. L.

Devis sur demande

Tél. 79.23.67

R. M. Roubaix 3289-65-59

119, rue G.-Baratte - Ascq



LUNETTERIE - OPTIQUE

A. SCHMIDT

E. N. O.

102, rue Baratte -:- ASCQ -:- Téléphone : 79.21.64
Fournisseur Sécurité Sociale
JUMELLES — BAROMETRES

ESPOIR CYCLISTE ASCQUOIS

92, rue Gaston-Baratte

COMITE D'HONNEUR

- M. Duval, chirurgien-dentiste;
- M. Mock, docteur;
- M. Barbieux, président du L. O. S. C.;
- M. Depriester André, président actif;
- M. Béghin Maurice, premier vice-président;
- M. Derache Maurice, deuxième vice-président;
- M. Delbroucq Henri, secrétaire général;
- M. Alix Serge, secrétaire adjoint et correspondant;
- M. Dewolf Michel, trésorier général;
- M. Derache Joël, trésorier adjoint.

Ce club qui s'est formé en 1967, au mois de novembre n'a pas failli aux espérances que suscitait sa création : un des coureurs notamment n'a manqué aucune course de la saison 1968.

Ce qui témoigne de l'enthousiasme sportif de ses membres, de la vitalité de ce jeune club et de la qualité des coureurs attestée par un palmarès éloquent.

Pour la saison 1969, l'on compte sept coureurs.

Comment obtenir un PASSEPORT

Le passeport est délivré sans condition d'âge à tout Français qui en fait la demande et sa validité est de trois ans, renouvelable.

Les enfants mineurs, quel que soit leur âge, peuvent être munis d'un passeport individuel. Toutefois, au-dessous de 15 ans, ils peuvent être portés sur le passeport de la personne, même mineure, qui les accompagne ; à partir de 15 ans, le passeport individuel est obligatoire.

Pour l'obtenir, il faut en faire la demande au Secrétariat de la mairie. Seront obligatoirement joints à la demande :

DANS TOUS LES CAS :

— 2 photographies de face (ou au maximum de trois quarts) tête nue et de format 3,5 x 4 (sauf pour un enfant de moins de 7 ans à inscrire sur le passeport d'une tierce personne).

— 1 timbre fiscal de 50 F que l'on peut se procurer chez un buraliste ou, à défaut, dans le bureau de l'Enregistrement.

EN PLUS, pour la production des pièces justificatives d'identité et de nationalité, il y a lieu de distinguer deux situations :

A) Le demandeur est en possession d'une carte nationale d'identité ou d'un ancien passeport à validité normale délivré depuis moins de 10 ans.

Hommes : pas d'autre justification d'identité ou de nationalité à produire.

Femmes : célibataires, mariées, veuves, divorcées : carte d'identité même de plus de trois mois, sauf en cas de modification dans l'état de la requérante.

B) Le demandeur n'est pas en possession d'une carte nationale d'identité ou muni d'un passeport délivré depuis moins de 10 ans.

Hommes : Extrait d'acte de naissance de moins de trois mois de date (qui sera obtenu à la mairie du lieu de naissance, soit directement, soit par la poste, en joignant un mandat-poste de 1,40 F à la demande).

— ou son livret de famille ;

— ou celui de ses parents.

Femmes : a) célibataires : extrait de naissance de moins de trois mois de date.

— ou livret de famille des parents.

b) mariées ou divorcées : extrait d'acte de naissance de moins de trois mois de date, ou livret de famille.

— En plus, si l'union a été contractée avant le 1^{er} juillet 1939, extrait d'acte de mariage de moins de trois mois (délivré par la mairie où a été célébré le mariage). L'obtention de l'extrait d'acte de mariage par voie postale est subordonnée à l'envoi d'un mandat-poste de 1,90 F.

c) Veuves : extrait d'acte de naissance de moins de trois mois de date, ou livret de famille.

— Extrait d'acte de décès du mari de moins de trois mois de date, ou extrait d'acte de naissance du mari portant mention du mariage ou du décès, ou livret de famille mentionnant le décès. L'extrait d'acte de décès est délivré par la mairie du lieu du décès ou de résidence au moment du décès. Pour en obtenir la délivrance par correspondance, joindre un mandat-poste de 1,30 F à la demande).

S'IL S'AGIT D'UN MINEUR :

— Extrait d'acte de naissance ou livret de famille des parents.

— Autorisation écrite du père.

REMARQUES :

En cas de décès du père, produire :

— Un extrait d'acte de décès, ou le livret de famille portant mention du décès.

— Autorisation de la mère, tutrice légale.

En cas de divorce ou de séparation de corps :

— Autorisation de celui des deux parents auquel la garde de l'enfant est confiée, ainsi que l'expédition du jugement lui confiant ce droit de garde (document qui sera restitué à son détenteur).

REMARQUES :

a) Les citoyens français nés en Algérie, Tunisie, Maroc, qui ne peuvent obtenir les extraits des actes les concernant, sont admis à joindre des fiches d'état civil à leur demande.

b) Les Français par naturalisation doivent produire la copie certifiée conforme de leur décret de naturalisation, et pour ceux d'entre eux ayant acquis la nationalité postérieurement au 31 décembre 1959, leur extrait d'acte de naissance leur sera délivré par le Centre d'Etat Civil des naturalisés, 9, avenue de Lowendal, à Paris-7^e.

OBSERVATIONS IMPORTANTES :

Dans tous les cas où le livret de famille est accepté au lieu et place des actes de l'état civil, il est précisé qu'il s'agit des livrets de famille délivrés lors de la célébration des mariages postérieurs au 1^{er} décembre 1950.

En cas de perte, vol ou destruction : présenter une nouvelle demande avec les mêmes justifications que prévues aux différents cas désignés ci-dessus.

— Acquitter les droits.

— Souscrire une déclaration de perte à la mairie ou éventuellement au commissariat de police.

CHOCOLATERIE

« BOUQUET D'OR »

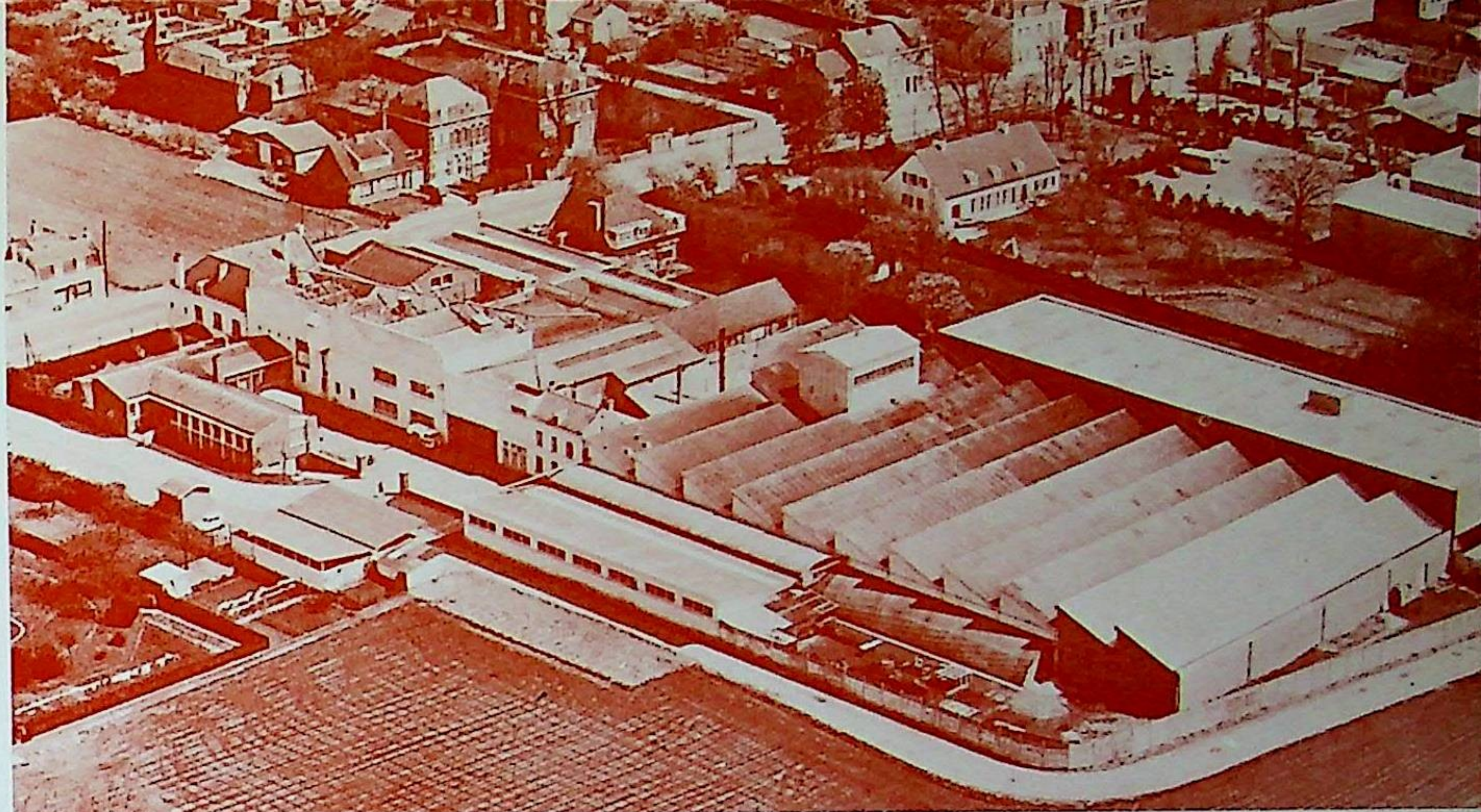
La chocolaterie Bouquet d'Or, anciennement Etablissements Rousseau Frères, est l'aboutissement d'une affaire de famille créée en 1851, par M. André Rousseau, grand-père et arrière-grand-père des associés actuels.

Cette entreprise a groupé les activités multiples, commerce du sel, brûlerie de chicorée, agriculture, chocolaterie, et c'est en 1951, un siècle après sa création, quelle décida de consacrer tous ses efforts et tous ses moyens à la seule activité chocolatière.

Dès lors, ses progrès furent rapides, non seulement en raison de la concentration des moyens — mais principalement à cause d'une spécialisation poussée dans la confiserie de chocolat, et de la recherche constante de nouveautés mieux en rapport que la tablette classique avec l'évolution du goût des consommateurs. Le résultat de ces heureux choix est que l'effectif au travail qui était d'une trentaine de personnes en 1939, est maintenant proche de 500, alors que les moyens de préparation, de fabrication, de manutention, de stockage et de livraison, ont été multipliés et automatisés dans

une proportion encore supérieure à la progression de l'effectif au travail.

Ce succès éclatant a été une œuvre collective, fruit de la collaboration étroite de la direction, des cadres, de la maîtrise, des employés et des ouvriers, et il importe de souligner que le recrutement de toutes ces compétences et énergies est essentiellement local, alors que l'entreprise qui travaillait encore il y a vingt ans pour le marché régional est maintenant solidement implantée à l'échelon national. La chocolaterie Bouquet d'Or s'est vu attribuer en 1964 la Coupe d'or du bon goût français.



Tissus d'aménagement

LUMINASC

dralon

BARATTE & MEUNIER

59 - ASCQ - Tél. : (20) 79.23.03

ANNAPPES

LOTISSEMENT DE BRIGODE

3, boulevard de Montalembert

Tél. : 79.20.40

TERRAINS A BATIR

MAISONS INDIVIDUELLES

Bureau sur place ouvert tous les jours
dimanche compris

Sur les Communes d'ANNAPPES et d'ASCQ, une vaste opération résidentielle est actuellement en cours d'aménagement sous l'appellation « DOMAINE DE BRIGODE ».

Cet ensemble offre, autour d'un ancien parc classé, transformé en terrain de golf, trois formules d'habitat :

- 1) Des parcelles à bâtir, à partir de 700 m² de superficie.
- 2) Des maisons groupées en hameaux qui, selon les architectes de l'opération, doivent apporter une meilleure solution aux problèmes de l'habitat que la formule de la parcelle isolée traditionnelle (meilleure esthétique, meilleurs prix en particulier).
- 3) Des petits collectifs destinés aux personnes souhaitant habiter la campagne sans avoir à supporter les charges d'entretien d'un jardin.

Toujours sur les conseils de ses architectes, la Société pousse sa clientèle à adopter une architecture contemporaine mieux adaptée aux manières de vivre et aux techniques d'aujourd'hui.

Cette opération comprendra 500 logements. A ce jour, deux tranches représentant 200 logements ont été lancées.



des
chocolats
pas
comme
les
autres

CHOCOLATS

Bouquet d'Or

CHOCOLAT A CROQUER - AU LAIT - AUX NOISETTES -
FOURRÉ CRÈME 125 g - YÉMAS - ROCHERS PRALINÉS -
GOUTER IDÉAL - GALETS - OURSONS - CARADOR